



Livret de l'étudiant·e 2018-2019

MASTER 2

MENTION : DROIT INTERNATIONAL

Parcours : Droit du commerce international

Livret voté à la CFVU du 2 juillet 2018

UFR de Droit et science politique
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



www.ufr-dsp.parisnanterre.fr

 **Université
Paris Nanterre
UFR DSP**

SOMMAIRE

Avant-propos	3
Présentation de la formation	4
Organigramme	6
Université	6
UFR.....	6
Renseignements pratiques	6
Membre du conseil de l'UFR DSP	8
Services numériques.....	9
Email universitaire.....	9
Espace Numérique de Travail (ENT).....	9
Calendrier 2018/2019 UFR DSP.....	10
Maquette master 2 Droit international Parcours Droit du commerce international	11
Présentation des enseignements - semestre 1.....	12
UE 1 - Matières fondamentales.....	12
UE - Professionnalisation.....	14
Présentation des enseignements - semestre 2.....	15
UE - Complémentaire.....	15
UE - Professionnalisation.....	17
Liste des intervenants	19
Bonus au diplôme	20
Modalités de contrôle et examens	21
Modalités générales.....	21
Modalités spécifiques	21
Déroulement et charte des examens.....	21
Délivrance du diplôme	22
Charte des conditions d'examens et aménagements pour les étudiants à besoins spécifiques.....	23
CHARTE DU SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE	27
PLAN DU CAMPUS UPN.....	29

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris est en lien étroit avec le monde qui l'entourne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une *universitas* au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginaire, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

Florence Bellivier et Pascal Beauvais, Co-Directeurs de l'UFR

Présentation de la formation

Objectifs généraux :

Le parcours *Droit du commerce international* est une composante à dominante professionnelle du master II Droit international. Cette formation vise principalement à assurer à ses étudiants une capacité opérationnelle en entreprise ou en cabinet ; une formation spécifique aux problèmes rencontrés dans les relations commerciales internationales, à la fois théorique et pratique ; une formation à la dimension interculturelle et plurilinguistique du commerce et de l'investissement international. Pour ce faire elle s'appuie sur une équipe composée d'enseignants comme de praticiens du droit (avocats et juristes d'entreprises) chargés d'assurer des formations rattachées à un programme général ou à des modules plus professionnels.

Spécificités :

Au sein du Master 2 Droit international et européen, le parcours Droit du commerce international est un parcours à visée professionnelle.

Cette formation vise principalement à assurer à ses étudiants :

- une capacité opérationnelle en entreprise ou en cabinet ;
- une formation spécifique aux problèmes rencontrés dans les relations commerciales internationales, à la fois théorique et pratique ;
- une formation à la dimension interculturelle et plurilinguistique du commerce et de l'investissement international.

Cette formation a la spécificité de comprendre un fort volume de cours en anglais, d'être ouverte aux échanges internationaux et d'accorder une grande importance aux expériences à l'international.

Débouchés :

Cette formation entend ouvrir aux carrières internationales. Elle concerne tout particulièrement les étudiants qui souhaitent se tourner vers les professions de juristes d'entreprise ou d'avocat international spécialisés en droit du commerce international et en droit des affaires internationales. Elle peut encore apparaître comme une formation utile pour préparer certains concours ou favoriser un prolongement des études en France et plus vraisemblablement à l'étranger.

Conditions d'accès :

Etre titulaire d'un Master 1 en droit ou d'un diplôme admis par la commission d'équivalence de l'Université, disposer du niveau de connaissances requis dans les matières jugées essentielles. Compte tenu du fort volume de cours en anglais le candidat doit pouvoir attester d'un bon niveau de maîtrise de cette langue (TOEIC, TOEFL, diplôme d'études supérieur en anglais... ou participation à l'exercice d'évaluation du niveau d'anglais organisée dans le cadre du parcours en juin)

La Commission, constituée des enseignants du Master, délibère. Elle peut convoquer tout étudiant à un entretien individuel.

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, au programme, aux compétences visées et aux débouchés, veuillez-vous référer à la fiche formation en ligne :

<https://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

Organigramme

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ **Pôle Handicaps et accessibilités**

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

Les bibliothèques : <http://scd.parisnanterre.fr/>

UFR

Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS

- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Responsable du master : Régis CHEMAIN, Maître de Conférences

Secrétariat :

Olympia COQ-VEYSSI – ocoqveys@parisnanterre.fr
Bâtiment F – Bureau 139 bis
200, Avenue de la République - 92001 NANTERRE Cedex

Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

Accueil et Information Etudiant :

Entresol du bâtiment F, bureau E08 ☎01 40 97 77 59

Stages et insertion professionnelle :

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎01 40 97 49 32

Site Internet : <http://stages.parisnanterre.fr>

Bibliothèque de l'UFR-DSP :

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎01 40 97 77 11

Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

Service des diplômes :

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

Service des Bourses :

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

Service de la Formation Continue :

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Service des Affaires culturelles :

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

Service Handicap et accessibilité :

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

Service médical:

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

Action sociale étudiant :

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

Membre du conseil de l'UFR DSP

<p><u>Collège des professeurs</u></p> <p>ARCHAN Christophe BENLOLO CARABOT Myriam BOURASSIN-BACHMANN Manuella BOUSSARD Sabine CHAIGNEAU Aurore COHEN Antonin ROBINE David Le PILLOUER Arnaud WOLMARK Cyril THOUVENIN Jean-Marc</p>	<p><u>Collège des maîtres de conférences et doctorants</u></p> <p>BALLOT-LENA Aurélie BONELLI Laurent BOUJEKA Augustin BORIES Clémentine GROSBON Sophie LANNEAU Régis MEYER Julie OMARJEE Ismael BARTHE Denis NICOLAS Valérie ROZEZ Sophie</p>
<p><u>Collège du personnel administratif</u></p> <p>JORRE Isabelle IBORRA Sylvie THOMAS Lydéric</p>	<p><u>Collège des usagers - étudiants</u></p> <p>LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés) SHEYBANI Niki (UNI) PISA BURGOS Maxime (FAX) MILLIAT Karen (FAX) KASEM Sabrina (UNEF) GRAILLAT Nathan (UNEF) DESIRE Coralie (UNEF) SIROT Mathieu (UNEF) DUBOIS Emmeline (UNEF)</p>
<p><u>Collège des personnalités extérieures</u></p> <p>DIJOUX Stéphanie, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE DOBKINE Michel, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM DUMONTET Benoît, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC) MIGNARD Jean-Pierre, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris PELLETIER Marc, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières SCHEFFLER Catherine, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP SIBONY Anne-Lise, Professeur à l'Université de Liège WAUQUIER Vincent, responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale – ENS Cachan » de l'établissement Bessières</p>	

Services numériques

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

Calendrier 2018/2019 UFR DSP

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon le calendrier général de l'université
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire> .

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE
<p style="text-align: center;">Journée de Pré rentrée Début des cours magistraux Lundi 10 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Début des TD Lundi 17 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de la Toussaint Du lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Semaine de révision tutorée Du lundi 3 décembre au samedi 8 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Semaine des partiels et dérogatoires Du lundi 10 décembre au vendredi 14 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 17 au vendredi 21 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de fin d'année Du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 7 janvier au samedi 12 janvier 2019</p>	<p style="text-align: center;">Début des cours magistraux lundi 14 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Début des TD lundi 21 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances d'hiver Du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019</p> <p style="text-align: center;">semaine de révision tutorée Du lundi 8 au samedi 13 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Semaines des partiels et dérogatoires Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances de printemps Du lundi 22 avril au dimanche 28 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 2^{ème} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 29 avril au samedi 18 mai 2019</p> <p style="text-align: center;">Jury session 1 Du lundi 27 mai au samedi 1 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">semaine de révision tutorée intersession du lundi 3 au samedi 15 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens de la 2^{ème} session (rattrapage) Du lundi 17 au samedi 29 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">Jury session 2 Du jeudi 4 au vendredi 12 juillet 2019</p>
<p>Jours fériés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 50%;">• Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018 <li style="width: 50%;">• Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019 <li style="width: 50%;">• Armistice : Dimanche 11 novembre 2018 <li style="width: 50%;">• Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019 <li style="width: 50%;">• Noël : Mardi 25 décembre 2018 <li style="width: 50%;">• Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019 <li style="width: 50%;">• Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019 <li style="width: 50%;">• Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019 <li style="width: 50%;">• Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019 <li style="width: 50%;">• Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019 	

Maquette master 2 Droit international
Parcours Droit du commerce international

Code matière	SEMESTRE 1	Nature	Durée	Enseignant	ECTS
	UE FONDAMENTALE				27
3JMI9003	- Le droit international de l'économie	Cours	24h	M. CHEMAIN	4.5
3JDIY314	-Arbitrage international	Cours	24h	Mme DIAWARA M. DAUREU	4.5
3JDIY195	- Le droit international des investissements	Cours	24h	M.LATTY	4.5
3JMI9004	-Le droit applicable aux contrats du commerce international	Cours	24h	Mme NIOCHE	4.5
3JMI9005	-Le droit de la concurrence	Cours	20h	Mme MONGOUACHON	3
3JMI9006	-Economic Regional Integration	Cours	20h	M. GARCIA M. PRIETO	3
3JMI9007	-Anglo American Business Law	Cours	20h	M. ROMANO	3
	UE DE PROFESSIONNALISATION				3
3JMI0001	-International Negotiation (cours en anglais)	Cours	24h	M.ROMANO	3

Code matière	SEMESTRE 2		Durée	Enseignant	ECTS
	UE COMPLEMENTAIRE				12
3JMI0007	-Les marchés publics internationaux	Cours	20h	M. LE BERRE	3
3JMI0006	-Stratégie fiscale	Cours	12h	M. ISRAEL	1.5
3JDIO194	- Stratégie du contentieux international	Cours	12h 12h	Mme GARCIA-MARQUEZ Mme BEN MANSOUR	4.5
3JMI0008	-Marchés financiers	Cours	20h	M. GOUTSEV	3
	UE DE PROFESSIONNALISATION				18
3JMI0002	-Negociation and practice of international trade	Cours	24h	Mme FOLLIOU-LALLIOT Mme MAYER	4.5
3JMI0003	-Financement et montage de projet	Cours	20h	Mme FOLLIOU-LALLIOT	3
3JMI0004	-CV et initiation aux entretiens d'embauche	Cours	12h	M.CHEMAIN M.THIERRY	1.5
3JMI0005	-Stage et rédaction d'un mémoire				9

Nb. : le nom d'un intervenant peut être amené à changer d'une année sur l'autre selon leur disponibilité et les nécessités du service.

UE 1 - Matières fondamentales

3JMI9003	Droit international de l'économie	Volume horaire 24h	Régis Chemain
Ce cours d'introduction général au droit international de l'économie entend permettre aux étudiants d'approfondir et d'actualiser leurs connaissances du cadre dans lequel les échanges économiques internationaux se développent. Sont donc envisagées successivement les questions fondamentales portant sur l'évolution du droit international à caractère économique. Une première partie du cours porte sur l'impact de mondialisation sur le droit international de l'économie, puis les étudiants sont incités à réfléchir sur les nouveaux modes de régulation et de gouvernance de l'ordre juridique international économique. Sont ensuite envisagées certaines thématiques essentielles concernant les règles relatives aux échanges de biens, de services et de capitaux ainsi que les questions relatives au système monétaire international.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Dans le cadre du contrôle continu une moyenne est attribuée à l'étudiant sur la base de 3 notes obtenues. L'étudiant doit ainsi réaliser deux exercices spécifiques : un exposé oral et la rédaction d'une étude juridique de quelques pages. S'y ajoute une note de participation orale.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.		

3JDIY314	Arbitrage International	Volume horaire 24h	Diamana Diawara Pierre Daureu
Dans le cadre de ce cours sont présentées suivant une logique pragmatique et pratique l'ensemble des étapes successives, de la saisine à la sentence, qui conduisent au rendu d'un arbitrage. Toute la formation comprend une forte dimension pratique et conduit notamment à des exercices de simulation.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Dans le cadre du contrôle continu une moyenne est attribuée à l'étudiant sur la base de 3 notes obtenues. L'étudiant doit ainsi réaliser deux exercices spécifiques : Deux notes sont issues de la participation de l'étudiant à la rédaction d'un mémoire et à une plaidoirie dans le cadre d'une simulation d'arbitrage. S'y ajoute une note de participation orale.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.		

3JDIY195	Droit international des investissements	Volume horaire 24h	Frank Latty
<p>Ce cours explore en profondeur les principaux aspects du droit international des investissements. Chaque séance de 3 heures est consacrée à l'étude d'un thème spécifique. Les étudiants sont, en parallèle, invités à travailler sur des décisions arbitrales « brutes ». Après une première séance introductive consacrée au développement historique et aux sources et sujets du droit des investissements, les séances suivantes sont consacrées à l'analyse des principales clauses contenues dans les traités d'investissement et au règlement des différends Etat/investisseur étranger. Les deux dernières séances se concentrent sur les rapports entre le droit des investissements et d'autres branches du droit (droit de l'Union européenne, droits de l'homme, droit de l'environnement).</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	<p>Dans le cadre du contrôle continu, une moyenne est attribuée à l'étudiant sur la base d'exercices spécifiques (analyse et présentation de sentences arbitrales). Un contrôle des connaissances est aussi assuré sous la forme d'examens oraux.</p>		
Contrôle dérogatoire et session 2	<p>L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.</p>		

3JMI9004	Droit applicable aux contrats du commerce international	Volume horaire 24h	Marie Nioche
<p>Dans une économie mondialisée, la détermination du droit applicable aux contrats internationaux est un enjeu essentiel. Après avoir rappelé les principes qui régissent la compétence du juge en matière de contrats internationaux, le cours portera sur le droit applicable. Dans quelle mesure les parties sont-elles libres de choisir le droit qui régira leur contrat ? Quelles sont les éventuelles limites à cette liberté ? Quel est le droit applicable dans le silence des parties ? On abordera l'ensemble de ces questions, en distinguant suivant qu'elles se posent devant le juge étatique ou devant un tribunal arbitral.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle terminal	<p>Oral d'une vingtaine de minutes, évaluation approfondie des connaissances et compétences que le cours a vocation à transmettre.</p>		
Contrôle dérogatoire et session 2	<p>L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.</p>		

3JMI9005	Droit de la Concurrence	Volume horaire 20h	Claire Mongouachon
<p>Le cours de droit de la concurrence se focalise principalement mais non exclusivement sur le droit européen. Dans ce cadre sont successivement envisagés le droit des pratiques anticoncurrentielles, le contrôle des concentrations et des aides d'Etats.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle terminal	<p>Participation à un ensemble d'exercices pratiques dont l'aboutissement prend la forme d'un examen terminal d'évaluation des connaissances.</p>		
Contrôle dérogatoire et session 2	<p>L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.</p>		

3JMI9006	Economic regional integration	Volume horaire 20h	Rafael Prieto Frank Garcia
Comme son intitulé l'indique ce cours porte sur une étude des mécanismes régionaux d'intégration en se concentrant, quitte à adopter une démarche comparée, sur les mécanismes d'intégration régionaux non européens. C'est donc en supposant à peu près connus les fondamentaux de l'intégration économique européenne que sont étudiés d'autres tentatives d'intégrations économiques régionales moins souvent étudiées et qui peuvent pourtant représenter une part non négligeable des échanges économiques internationaux (Alena par exemple).			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Dans le cadre du contrôle continu une moyenne est attribuée à l'étudiant sur la base de 3 notes obtenues. L'étudiant doit ainsi réaliser 2 études juridiques à caractère pratique et une note de participation orale lui sera par ailleurs attribuée.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.		

3JMI9007	Anglo American Business Law	Volume horaire 20h	Frank Romano
La première partie du cours porte sur une étude approfondie des sociétés en commun envisagée notamment entre les entreprises européennes et les entreprises américaines. La deuxième partie du cours traite d'une étude approfondie comparative sur le droit de la concurrence européen et américain.			
Modalités de contrôle			
Contrôle terminal	Oral d'une vingtaine de minutes, évaluation approfondie des connaissances et compétences que le cours a vocation à transmettre.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.		

UE - Professionnalisation

3JMI0002	International négociation	Volume horaire 24h	Frank Romano
Cours portant sur les stratégies utilisées pendant des négociations engagées notamment entre entreprises, entre pays et entreprises, etc. A la suite d'un cours introductif sur les techniques et les stratégies dans ce domaine, chaque séance comporte une session de négociations effectuées entièrement par les étudiants (deux contre deux) suivie d'une discussion par la classe entière.			
Modalités de contrôle			
Contrôle terminal	Participation à un ensemble d'exercices pratiques et oraux dont l'aboutissement consiste en une session de simulation de négociation.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.		

Présentation des enseignements - semestre 2

UE - Complémentaire

3JMI0007	Marchés publics internationaux	Volume horaire 20h	Cristophe Le Berre
<p>Traditionnellement enfermés dans les frontières nationales des États en ce qu'ils étaient réservés aux seuls soumissionnaires nationaux, les marchés publics sont désormais soumis à une internationalisation croissante. Non seulement il est fréquent que des candidats soumissionnent à des marchés proposés par des collectivités publiques étrangères, mais on relève en outre la conclusion de contrats dont le lieu d'exécution est situé à l'étranger. Les mécanismes de financement de ces marchés, notamment par les banques multilatérales de développement, impriment également une nouvelle forme d'internationalité à de nombreux marchés publics</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle terminal	Participation à un ensemble d'exercices pratiques et oraux dont l'aboutissement peut prendre la forme d'un examen terminal d'évaluation des connaissances.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.		

3JMI0006	Stratégie fiscale	Volume horaire 12h	Hervé Israel
<p>Les contrats internationaux sont aujourd'hui l'une des préoccupations majeures de toute entreprise industrielle ou commerciale quelle que soit sa taille. Or l'économie d'un contrat peut être remise en cause pour une simple sous-estimation des implications fiscales régissant son exécution. A cet égard, la fiscalité peut être un des éléments majeurs dans l'optimisation financière d'un contrat. Au-delà de la nécessaire optimisation fiscale, il convient d'appréhender l'impact de la fiscalité dans l'exécution de tout contrat international et les risques susceptibles de s'y rattacher. Les thèmes seront les suivants : L'implantation de l'entreprise exportatrice, la sous-traitance internationale, la taxation des flux financiers internationaux, les prix de transfert.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Moyenne de trois notes obtenues. Dans le cadre du contrôle continu une moyenne est attribuée à l'étudiant sur la base de sa participation à deux exercices pratiques, l'un à caractère oral et l'autre à caractère écrit. Par ailleurs une note de participation orale est attribuée.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.		

3JDIO194	Stratégie du contentieux international	Volume horaire 24h	Affef Ben Mansour Asoid Garcia Marquez
<p>Dans le cadre de ce cours sont envisagées les différentes stratégies qui permettent de régler un litige du commerce international : qu'il s'agisse de procéder à un arbitrage international ou à une médiation ou encore d'assurer la mise en œuvre ou la contestation des décisions rendues. Si l'arbitrage international est une solution privilégiée de règlement des litiges dans le cadre du commerce international, ce mécanisme de résolution des différends ne présente d'intérêt que dans la mesure où il conduit effectivement au rendu et à l'exécution d'une sentence. Ce cours porte donc deux dominantes. Dans un premier temps l'accent est mis sur les différentes méthodes de résolution de différends internationaux, les interactions entre les différents intervenants (clients, avocats, arbitres, et autres) et plus particulièrement, dans le cadre d'un arbitrage international, sur les risques qu'une sentence arbitrale soit entachée d'illicéité. Ainsi, la procédure générale d'arbitrage sera étudiée en mettant l'accent sur les impératifs procéduraux et bonnes pratiques auxquels il convient de veiller non seulement pour qu'un arbitrage soit efficace mais aussi pour éviter l'annulation de la sentence arbitrale qui en découle. Dans un second temps, le cours s'intéresse davantage aux effets d'une sentence effectivement rendue pour apprécier sous un angle pratique les conditions de sa reconnaissance et de son exécution dans les droits internes, ou les possibilités de son annulation par un juge national.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Participation à un ensemble d'exercices pratiques et oraux dont l'aboutissement peut prendre la forme d'un examen terminal d'évaluation des connaissances.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.		

3JMI0008	Marchés financiers	Volume horaire 20h	Alexander Goutsev
<p>Le Droit européen des marchés financiers est un cours introductif à l'ensemble du droit des marchés financiers et du fonctionnement des marchés financiers européens. Il reprend le financement des entreprises sur les marchés financiers, les investissements collectifs tels les OPCVM et autres fonds de pension ou encore le fonctionnement interne des marchés financiers. Ce droit est européen et depuis la crise financière de 2008 fortement influencé par l'harmonisation mondiale. Aussi il reprend les rouages des sources de cette branche du droit à caractère fortement harmonisé mondialement.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle terminal	Oral d'une vingtaine de minutes, évaluation approfondie des connaissances et compétences que le cours a vocation à transmettre.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.		

UE - Professionnalisation

3JMI0001	Negotiation and practice of international trade	Volume horaire 24h	Laurence Folliot-Lalliot Valérie Mayer
<p>Le contrat international est abordé dans le cadre de cours sous deux angles pratiques distincts qui se focalisent pour l'un sur les spécificités du contrat public international et pour l'autre sur les clauses les plus caractéristiques des contrats de vente de marchandises.</p> <p>Dans le cadre des contrats publics internationaux on s'intéressera aux procédures de passation et d'exécution de ces contrats (marchés et PPP). A partir d'une analyse des instruments internationaux qui régissent la matière, et en particulier les accords de commerce, il explorera notamment la question des barrières non tarifaires imposées aux entreprises et aux produits dans le champ de la commande publique. Les étudiants réaliseront des analyses-pays pour identifier ces mesures (travaux en collaboration avec l'OCDE).</p> <p>Concernant les contrats internationaux à caractère privé on se concentrera sur l'étude de la structure des contrats internationaux de vente de marchandises et des principales clauses qu'ils contiennent, tout particulièrement s'agissant des modalités de paiement ; étude d'instruments de paiement propres aux contrats internationaux ou particulièrement usités dans ce cadre : lettres de change, crédits documentaires et lettres de crédit « stand-by ».</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle terminal	Participation à un ensemble d'exercices pratiques et oraux dont l'aboutissement peut prendre la forme d'un examen terminal d'évaluation des connaissances.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie de ses connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre		

3JMI0003	Financement et montage de projets	Volume horaire 20h	Laurence Folliot-Lalliot
<p>Le cours sur les Projets internationaux s'intéressera au montage de projets dans les pays en développement. A partir d'une analyse des objectifs de développement durable qui viennent d'être adoptées par les Nations Unies, il explorera le rôle des Institutions financières internationales (Agences des Nations Unies, Institutions européennes, Banques Multilatérales, Agences nationales de Développement) et la prise en compte, dans le cycle de projets, des droits des tiers et des entreprises, ainsi que des risques de corruption. Les travaux des étudiants porteront sur les modes de financement et les types de montage.</p>			
Modalités de contrôle			
Contrôle terminal	La note finale est une moyenne des résultats obtenus dans le cadre d'un contrôle continu (exposés) et d'un examen terminal prenant la forme d'un oral.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie de ses connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre		

3JMI0004	CV et initiation à l'entretien d'embauche	Volume horaire 12h	Sebastien Thierry Régis Chemain
<p>Ce module à caractère essentiellement pratique est l'occasion d'analyser les CV des étudiants pour identifier les meilleures pratiques et pour les encourager à perfectionner leur CV en se conformant aux usages les plus caractéristiques en la matière. Par ailleurs les étudiants sont initiés aux conditions dans lesquelles peuvent se dérouler un entretien d'embauche dans le de mieux surmonter ces étapes essentielles aussi bien pour un stage que pour une insertion professionnelle plus définitive.</p>			
Modalités de contrôle : Validation des acquis si l'étudiant est présent au cours.			

3JMI0005	Stage et rédaction d'un mémoire		
L'étudiant doit réaliser un stage d'un minimum de 2 mois entre le 1 ^{er} avril et le 11 septembre. Il réalise un court mémoire sur une question de droit du commerce international rencontrée dans le cadre de son stage ainsi qu'un rapport de stage.			
Modalités de contrôle			
Contrôle terminal	Evaluation du mémoire et du rapport de stage et soutenance d'une trentaine de minutes.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire devra présenter à l'occasion de la seconde session son mémoire et son rapport de stage, améliorés en tant que de besoin.		

Liste des intervenants

Ben Mansour A., Avocate, Savoie Arbitration, Paris

Chemain R. Maître de conférences, Directeur du Master, U. Paris-Nanterre

Daureu P., Avocat

Goutsev A., Juriste, BNP Paribas

Diawara D., Deputy Counsel, Cour Internationale d'arbitrage, Chambre de commerce internationale

Folliot-Lalliot L., Professeur, U. Paris-Nanterre

Garcia F., Professeur, Boston College of Law

Garcia- Marquez A., Office des Normes Internationales et des Affaires Juridiques, Unesco

Israel H., Pr. Associé, fiscaliste, Holman Fenwick Willan France LLP

Latty F., professeur, Université Paris XIII

Le Berre Chr., Maître de conférences, U. Paris-Nanterre

Mayer V., Avocate, cabinet Adamas

Mongouachon C., Maître de conférences, U. Paris-Nanterre

Nioche M., Maître de conférences, U. Paris-Nanterre

Prieto R., U. Xaverienne de Bogota

Romano F., U. Paris-Nanterre

Thierry S., directeur juridique, REXEL

Bonus au diplôme

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômés ».

Modalités de contrôle et examens

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant·e·s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant·e·s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "Evaluation et examens".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique " Maquette master 1 " pour chaque EC.

Le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande circonstanciée. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "Evaluation et examens".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "Demandez votre diplôme".

Charte des conditions d'examens et aménagements pour les étudiants à besoins spécifiques

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ Handicap permanent

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
- *Courriel : medecine-preventive@parisnanterre.fr*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ Handicap temporaire

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 –*
- *Courriel : handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPSS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. L'utilisation d'aides techniques : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.

PLAN DU CAMPUS UPN





<http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>